



La montagne est une école. Elle nous remet à notre juste place sur Terre.

“Dis maman, elle ressemblera à quoi la montagne de demain ?” À la Fondation Snowleader, nous sommes convaincus que la nature doit être prépondérante dans l'éducation des enfants. Nous croyons aux valeurs de la cordée, de la verticalité qui élève à tous points de vue, de l'humilité et de la persévérance. Pour aimer un territoire, il faut le connaître et le comprendre pour mieux le préserver. Pour la 4^e année consécutive, la Fondation Snowleader lance son **appel à projets annuel**, sur le temps de l'hiver : **du 1^{er} décembre 2023 au 27 février 2024.**

Depuis ses **3 ans d'existence**, la Fondation d'entreprise Snowleader a soutenu **70 projets**, soit plus de **3 800 enfants** et jeunes (25 ans max.) qui se sont rendus **en montagne**, qui ont découvert cet environnement fragile, qui ont expérimenté les sports outdoor. Ce sont également **25 projets aidés** avec la volonté de **protéger l'environnement montagnard**.

→ LES DEUX THÉMATIQUES PROPOSÉES PAR CET APPEL À PROJETS • 4^e ÉDITION

▲ Faciliter l'accès à la montagne pour les plus jeunes.

La fondation d'entreprise soutiendra des projets éducatifs et associatifs qui permettront de partager et découvrir ce milieu qu'ils n'ont pas la chance de connaître.

▲ Agir en faveur de la protection de l'environnement montagnard.

Nous aiderons des actions visant à protéger les espaces naturels de montagne.

Exemples de projets soutenus les années précédentes :

- Découverte de l'univers montagnard et de ses activités hivernales et estivales pour des enfants, qu'ils soient en maternelle, primaire, collège ou lycée. Des enfants en fragilité éducative se sont évadés parmi les sommets, mais aussi des jeunes en situation de pauvreté ou encore des adolescents sortis du système scolaire.
- Séjours nature pour les enfants des écoles du réseau d'éducation prioritaire avec un reste à charge pour les familles considérablement réduit ; séjours montagne « unifié » mêlant jeunes en situation de handicap et jeunes valides.
- Création d'un jeu pédagogique de sensibilisation expliquant le changement climatique en montagne ; développement d'outils et

de moyens de sensibilisation pour éviter le dérangement de la faune lors d'activités en montagne.

- Démontage d'installations obsolètes ; ramassage et identification de déchets en montagne pour agir à la source de la pollution.

→ Voir « Les projets » sur le site de la Fondation Snowleader.

→ QUI PEUT CANDIDATER ?

Cet appel à projets s'adresse aux organismes sans but lucratif, d'intérêt général, dont l'action profite à un cercle étendu de personnes (les associations loi 1901, les fondations et associations reconnues d'utilité publique, les fonds de dotation, les collectivités, etc.). Le porteur de projet doit être basé en France. Les projets environnementaux se déroulant dans les massifs montagneux suisses sont également acceptés. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au mardi 27 février 2024.

→ 150 000 € DE DONS POUR 2024

Cette année, le don de l'entreprise Snowleader à sa fondation s'élève à 150 000 €. Les projets 2024 seront sélectionnés par le Conseil d'Administration de la Fondation Snowleader. Une fois le projet soutenu, notre volonté est d'être aux côtés de l'association, pour cela nous avons mis en place le mécénat de compétences auprès des collaborateurs Snowleader. Nous avons, par exemple, démonté un téléski obsolète aux côtés de Mountain Wilderness ou encore aidé Écotrivélo à la collecte de biodéchets à Chamonix lors du Marathon du Mont-Blanc.

→ Contactez-nous pour + d'infos.

DONNER LA CHANCE À TOUS de découvrir, aimer et préserver LA MONTAGNE

Calendrier

- 1^{er} déc. 2023** : ouverture de l'appel à projets
- 27 fév. 2024** : date limite de dépôt des candidatures
- Mars 2024** : pré-sélection des dossiers
- Avril 2024** : examen des dossiers par le jury
- Mai 2024** : communication des décisions
- Juin 2024** : premier financement des projets

Comment candidater à l'appel à projets ?

Toutes les modalités de candidature, le formulaire d'appel à projets et le règlement sont sur :

→ www.fondation-snowleader.com

→ onglet « Les appels à projets »

Contact presse : CHARLINE DIDOT - CONTACT@FONDATION-SNOWLEADER.COM - 06 31 84 03 86

